



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

**Unité bidépartementale
Eure Orne**

Evreux, le 19 juillet 2024

Nos réf. : 27-2024-250

Tél. : 02 32 29 62 50

Mél : ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

**Procès-verbal de la commission de suivi de site
SDOMODE CETRAVAL à Malleville-sur-le-Bec
Jeudi 28 septembre 2023**

Sous la présidence de monsieur FOURNIER – MONTGIEUX, sous-préfet de Bernay, s'est tenue le jeudi 28 septembre 2023, la commission de suivi du Centre de Traitement et de Valorisation (CETRAVAL) de Malleville-sur-le-Bec, à la salle communale de Thierville.

Participants à cette réunion :

Représentants des collectivités territoriales :

- M. Michel AUGER : Maire de Malleville-sur-le-Bec
- M. Pascal FINET : Maire du Bec Hellouin

Représentants des administrations :

- M. Philippe FOURNIER - MONTGIEUX : Sous-préfet de Bernay
- Mme Karine PATIGNY-PIEDNOEL : Sous-préfecture de Bernay
- Mme Marie-Louise PHILIPPE, Agence Régionale de Santé
- M. Cyril HUART: Inspecteur UBDEO - DREAL

Représentants de l'exploitant :

- M. Jean-Pierre DELAPORTE : Président du SDOMODE
- M. Frédéric PERSON : Directeur du SDOMODE
- M. Bertrand SIMON : Vice-Président du SDOMODE
- M. Sébastien FABRE : Responsable du CETRAVAL
- Mme Émilie PETREMENT : Assistante technique

Personnes excusées :

- Mme Karine VALLEE, Maire de Pont-Authou
- M. Michel BRUNY : Président de l'Association Nature et Avenir

I. Approbation du dernier compte-rendu de la CSS du 25 novembre 2022

Monsieur le sous-préfet salue les membres de la commission et demande l'approbation du compte-rendu de la CSS du 25 novembre 2022. Le procès-verbal de la précédente réunion est acté à l'unanimité.

Monsieur le Sous-Préfet annonce l'ordre du jour et invite le SDOMODE à présenter le document de support de la commission.

II. Suivi de l'exploitation :

1) Organisation du SDOMODE

Monsieur le Sous-Préfet demande si le SDOMODE a repris la compétence collecte.

Monsieur DELAPORTE répond, sur ce sujet en expliquant que le SDOMODE souhaite reprendre cette compétence dans un futur proche. Il explique que cela est en discussion auprès de nos 4 communautés de communes, afin d'obtenir une cohérence territoriale.

Monsieur Cyril HUART, représentant de la DREAL, demande si le SDOMODE a dans ses statuts cette compétence collecte.

Monsieur Frédéric PERSON précise que le SDOMODE détient deux compétences collecte pour certains flux et que celui de la compétence collecte OM y sera ajouté.

Le sous-préfet interroge sur le calendrier prévu.

Monsieur Frédéric PERSON précise l'obtention de la compétence en 2024.

2) Gestion des tonnages

Monsieur Sébastien Fabre détaille le tonnage d'ordures ménagères enfoui sur le site en 2022 :

- Part non valorisable des ordures ménagères : 27 310 tonnes ;
- Encombrants : 6897 tonnes ;
- DIB : 274 tonnes ;
- soit un total de 34 481 tonnes enfouies.

Monsieur FABRE précise que les encombrants sont issus des 17 déchetteries du territoire du SDOMODE.

Concernant la gestion des ordures ménagères, le SDOMODE informe de la déviation vers des sites d'incinération de gisements issus des sites de Pont Audemer, de Bernay, et de Rugles, pour un total dévié de 11688 tonnes en 2022.

Concernant la gestion des tonnages, le site est autorisé à enfouir 45 000 tonnes par an. Le tonnage annuel enfoui est bien inférieur au tonnage annuel autorisé.

Pour l'année 2022, le tonnage d'ordures enfoui au CETRAVAL est de 27310 tonnes.

Le tonnage de déchets enfouis dans le casier VIII depuis son ouverture le 5 juillet 2018 est de 167 937 tonnes au 31 décembre 2022.

Les déchets à base de plâtre collecté par le SDOMODE représentent 2300 tonnes en 2022 ; ces tonnages sont traités au CETRAVAL depuis le second semestre 2020. Nous avons constaté en 2020-2021 un gros apport en plâtre dû au confinement. Monsieur Frédéric PERSON précise que ces chiffres sont susceptibles de baisser fortement et notamment grâce à la mise en place d'une nouvelle filière.

Les déchets d'amiante lié collectés (220 tonnes en 2022) sont acheminés vers la SERAF à Tourville la Rivière (76) dans l'attente de l'autorisation d'exploiter le casier dédié au CETRAVAL.

Monsieur Sébastien Fabre précise que le SDOMODE est en attente de l'autorisation d'exploitation du casier amiante sur le site du CETRAVAL de Malleville sur le Bec. Ce dossier devrait avancer l'enquête publique est attendue en octobre 2023. [Hors réunion : l'autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral du 12/04/2024].

Le gisement d'emballages ménagers est toujours en baisse (1806 tonnes en 2020 contre 1791 tonnes en 2021). Cette baisse s'explique par la mise en place des nouvelles consignes de tri : développement de l'apport volontaire en colonne pour les fibreux (papiers et cartons). Cette nouvelle consigne a pour but de maintenir les gisements de fibreux propres (pas de mélange avec des déchets souillés).

Les déchets de gravats collectés sont issus des déchetteries du SDOMODE mais également de professionnels et de particuliers (10 071 tonnes en 2022). Ils sont valorisés à la suite d'opérations de concassage en deux types de granulats (0/31.5 ou 30/60).

3) Traitement des lixiviats

La quantité de lixiviats traités par la station Ovide est de 7223 m³ en 2022 contre 9 346 m³ en 2021.

Sébastien FABRE rappelle que la charge hydraulique des lixiviats dans les alvéoles de stockage de déchets ne doit pas réglementairement excéder 30 cm.

La présentation des hauteurs de lixiviats sur les 47 puits présents sur le site démontre des hauteurs moyennes se situant entre 0.20 et 0.50 m. Les relevés sont réalisés mensuellement.

Monsieur Sébastien FABRE explique que le dépassement constaté en août est le cas typique d'un dysfonctionnement de pompe, suivi d'une opération de nettoyage sur un puits.

4) Gestion du biogaz

Sébastien FABRE présente l'installation de valorisation énergétique présente sur le site depuis 2016.

Cette unité de cogénération composée de 2 moteurs (200 kW et 600 kW) permet également de récupérer la chaleur.

La chaleur est utilisée pour chauffer la lagune de lixiviats en amont du traitement (réduction de l'ammoniac) et le bâtiment technique.

La production électrique injectée sur le réseau ENEDIS est de 3554 MkWh en 2022 contre 3 445 MkWh en 2021. Le taux de fonctionnement pour l'année 2022 a été de 98 % soit 8637 heures de fonctionnement sur 8760 heures.

Monsieur Sébastien Fabre précise que le taux de valorisation des biogaz pour l'année 2022 est de 99.86 %, ce qui est important pour le syndicat. Le taux minimal de 75 % est largement atteint pour bénéficier de la réduction de la TGAP.

En 2022, la centrale de cogénération a permis de valoriser 2 231 MkWh thermiques.

Monsieur Sébastien FABRE précise que la production générée par la centrale de cogénération permettrait d'alimenter une commune de 800 foyers. Le bilan financier de 2022 concernant l'installation de valorisation du biogaz par cogénération indique une recette électrique de 30 286 € en 2022 contre 25 503 euros en 2020, pour le SDOMODE, et permet ainsi de bénéficier de la prime à l'efficacité énergétique (PEE) 11033 € en 2022 contre 8488 € en 2020.

III. Suivi environnemental des activités du CETRAVAL

1) Rejets atmosphériques

Sébastien FABRE rappelle que les rejets atmosphériques concernent les fumées des moteurs de l'unité de valorisation.

Les émissions atmosphériques font l'objet de campagnes de mesures d'analyses annuelles missionnées par un organisme agréé. Les résultats pour l'année 2022 ont démontré des résultats conformes aux valeurs limites d'émission.

2) Rejets des effluents issus du traitement des lixiviats

La société OVIVE, exploitante de l'unité de traitement des lixiviats, réalise les analyses des eaux de rejet ; 17 paramètres sont ainsi contrôlés à fréquence hebdomadaire ou mensuelle.

Monsieur Sébastien FABRE précise que les analyses de rejets de la station de traitements des lixiviats durant l'année 2022 ont été globalement conformes à l'arrêté préfectoral, même si deux dépassements ponctuels ont été observés en juillet 2022 : la DCO (pic à 323 mg/l) et l'arsenic (0.14 mg/l). Monsieur Sébastien FABRE explique que néanmoins les moyennes mensuelles ont été respectées (184 mg/l et 0.06 mg/l).

Un dépassement a été observé également en octobre 2022 : il s'agit de l'arsenic avec une concentration de 0.1 à 0.15 mg/l et une moyenne mensuelle à 0.14 mg/l.

Monsieur Sébastien FABRE précise que la société OVIVE a procédé au remplacement du silo de résine pour le traitement de l'arsenic.

3) Analyse des eaux pluviales et souterraines

Monsieur Sébastien FABRE indique que les résultats d'analyse des eaux des bassins d'eaux pluviales ont été conformes aux normes de l'arrêté ministériel tout au long de l'année 2022.

Monsieur Sébastien Fabre rappelle que le site de CETRAVAL est équipé de 10 piézomètres, dont 3 ont été créés lors de l'extension du site en 2018.

Les analyses des eaux souterraines sont réalisées semestriellement. Elles sont soumises à l'avis d'un hydrogéologue expert.

Selon l'hydrogéologue agréé, les analyses réalisées en 2022 ont démontré des problèmes concernant la qualité de la nappe phréatique à l'amont du site avec la présence de nitrates sur les trois piézomètres, la présence de nickel, de Chrome, de Zinc et de Cuivre et la présence d'organohalogénés (AOX). Les concentrations les plus élevées sont observées au niveau du piézomètre 8 avec la présence d'entérocoques intestinaux, de bactéries coliformes et d'Escherichia coli.

4) Suivi des odeurs

Monsieur Sébastien FABRE informe qu'une étude de surveillance de la qualité de l'air autour du site a été réalisée en 2022. Dans le respect des règles de l'INERIS, l'étude a été réalisée en 18 semaines réparties sur les 4 saisons. 4 capteurs seront mis en place (2 sur le site et 2 chez les proches riverains). Cette étude s'est terminée au printemps 2023.

Monsieur Sébastien FABRE précise que le SDOMODE est dans l'attente du rapport.

IV. Dossiers en cours

1) Travaux d'agrandissement du casier Plâtre et travaux préparatoire du casier VIII f-g

Le SDOMODE vient de signer un marché de Maîtrise d'œuvre pour ces travaux. Monsieur Sébastien FABRE précise que le Maître d'œuvre est BETA environnement (déjà Maître d'œuvre des précédents casiers). Les travaux seront réalisés au printemps 2024.

2) Projet de mise en place de panneaux photovoltaïques

Monsieur Sébastien FABRE précise que le projet a reçu les avis favorables au permis de construire du maire de Malleville sur le Bec, de la DREAL, de la DDTM et de la DRAC.

L'enquête publique du projet s'est déroulée au mois de juin 2023. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au permis de construire.

Monsieur Sébastien FABRE précise que l'arrêté préfectoral est attendu en septembre 2023.

En septembre, le SDOMODE a appris que le SIEGE souhaite re-déposer un dossier de candidature à un prochain appel d'offre de la CRE, du fait contexte actuel sur le prix de l'Energie. Une nouvelle candidature sera déposée à l'appel d'offre d'octobre 2023.

Le SDOMODE maintient son projet d'installation de panneaux photovoltaïques au CETRAVAL, en partenariat avec le SIEGE et le SiPEnR.

Monsieur Sébastien FABRE présente le nouveau calendrier : nouvelle candidature AO CRE en octobre puis en décembre 2023 si échec. (Autre candidature possible en Janvier/Février 2024). La consultation des entreprises pour le deuxième trimestre 2024 avec un démarrage des travaux pour le 4ème trimestre 2024 est prévue.

3) Mise en place d'une unité de déconditionnement de biodéchets au CETRAVAL

Synthèse du projet de collecte des biodéchets

Le SDOMODE souhaite réaliser, en régie directe, à compter de 2024, la collecte en apport volontaire des biodéchets sur l'ensemble de son territoire. Il est prévu la mise en place de 500 points d'apport volontaire environ, équipés d'une caisse palette intégrée à un abri étanche. Les emplacements ciblés sont ceux déjà équipés d'une colonne à verre.

Aucun point d'apport volontaire, destiné aux usagers, n'est pour l'instant proposé sur un parking de grande surface. Les Grandes et Moyennes Surfaces seraient en effet des clients potentiels pour une prestation payante, tout comme les restaurants.

Il est également prévu la mise en place complémentaire d'une centaine de points de collecte réservés aux gros producteurs assimilés aux collectivités : cantines scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) et établissements de soins (EHPAD, hôpital).

Monsieur Sébastien FABRE présente des exemples d'apport volontaire de biodéchets.

Solution de traitement des biodéchets

Le SDOMODE privilégie la méthanisation des biodéchets, plutôt que son compostage. Une sélection a été réalisée en 2023 suite à des visites des installations par le comité de pilotage (les conventions seront signées en 2024).

Le syndicat souhaite garantir une qualité exemplaire de la pulpe issue des étapes de déconditionnement et d'hygiénisation. À l'issue de la méthanisation, il est en effet inconcevable d'épandre des résidus plastiques dans les terres agricoles.

Dans le cadre de l'étude menée avec Biomasse Normandie, la production annuelle de pulpe issue de l'unité de déconditionnement et hygiénisation du SDOMODE a été estimée à 4 500t/an, hors clients extérieurs et grande distribution.

Monsieur Sébastien FABRE explique que le déconditionneur est une machine permettant de traiter un flux de biodéchets emballés pour séparer le contenu organique et les emballages.

Monsieur Sébastien FABRE précise que le SDOMODE a fait l'acquisition d'un déconditionneur de biodéchet, et explique son fonctionnement.

Le SDOMODE précise que ce projet s'inscrit dans une démarche de « développement durable » avec :

- La valorisation énergétique de la matière organique, le « retour à la terre » de la matière organique ;
- L'utilisation des eaux pluviales de toiture et des eaux de lavage dans le process ;
- L'utilisation de la chaleur émise par les moteurs pour l'hygiénisation ;
- L'installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture du bâtiment accueillant le déconditionneur de biodéchets afin d'obtenir une indépendance énergétique sur ce projet ;
- La création d'emplois prévues (≈ 10/12 ETP) ;
- Le Confinement de l'activité sous bâtiment fermé (gêne du voisinage).

Monsieur Sébastien FABRE précise également qu'une réflexion se fait sur l'utilisation du biogaz issu des méthaniseurs agricoles pour les véhicules de collecte.

- Monsieur Sébastien FABRE présente le planning du projet ;
- Choix du titulaire de l'étude réalisé en septembre 2021 ;
- Démarrage de l'étude réalisée en octobre 2021 ;
- Présentation des phases en comité de suivi : de janvier 2022 à juin 2022 ;
- Restitution de l'étude en juin 2022.

Monsieur DELAPORTE précise que le site de Malleville sur le Bec CETRAVAL sera le plus important du syndicat, qu'il est accepté sur le territoire, et que le SDOMODE reste ouvert pour visiter ses sites. A l'issue de la présentation, aucune discussion complémentaire n'a été formulée de la part des membres de la commission.

L'ordre du jour étant clos, monsieur le Sous-préfet remercie l'assemblée et clôture la séance. Une visite de site a été réalisée par les membres de la commission.

Le sous-préfet de Bernay,

Philippe FOURNIER – MONTGIEUX